



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2018
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 389^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 mars 2018, à 16 heures

Président : M. Seck..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Rapport du Rapporteur sur la visite du Comité en Ouganda du 26 au 28 février 2018

Examen des activités à venir du Comité :

Visite du Comité au Panama

Forum des Nations Unies sur la question de Palestine organisé pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la guerre de 1948 et de la Nakba, les 17 et 18 mai à New York

Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée les 26 et 27 juin 2018 à Rabat

Exposé du Directeur du Bureau de représentation de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) concernant les faits récents

Exposés d'États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

2. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que, comme suite à la récente décision illégale et provocatrice des États-Unis de déménager leur ambassade à Jérusalem, le Conseil de sécurité a fermement défendu ses résolutions relatives au statut juridique de Jérusalem, notamment les résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Au même moment, l'administration des États-Unis a réduit de plus de 50 % sa contribution au financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et mis fin à un programme (48 millions de dollars) qui permettait de distribuer de la nourriture aux habitants de la bande de Gaza. Elle a également décidé d'accélérer le déménagement de son ambassade, qui est désormais prévu le 14 mai 2018. Ces actes combinés provoquent l'indignation du peuple palestinien ; plutôt que de se montrer sensible, l'actuelle administration des États-Unis fait preuve d'un mépris total du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des politiques des précédentes administrations.

3. Diverses conférences ont été organisées pour tenter de régler la crise financière que traverse l'UNRWA. À Rome, lors d'une conférence organisée et coprésidée par la Jordanie, la Suède et l'Égypte, à laquelle ont participé le Secrétaire général et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, plusieurs pays se sont engagés à verser quelque 100 millions de dollars pour combler le déficit de financement de l'Office, qui s'élève à 446 millions de dollars. C'est un bon début, mais l'UNRWA aura besoin de plus d'argent pour continuer de fournir l'ensemble de ses services jusqu'à la fin de 2018. D'autres réunions ont été organisées en vue d'améliorer la situation économique désastreuse du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, dont une à Bruxelles. À cette occasion, des contributions d'environ 550 millions de dollars ont été annoncées, ce qui représente 80 % des fonds nécessaires pour construire la grande installation de dessalement sans laquelle la bande de Gaza sera inhabitable d'ici à 2020 et qui permettrait de répondre aux besoins en eau des Gazaouis jusqu'en 2050.

4. Le Gouvernement des États-Unis a organisé à Washington une autre réunion, l'objectif déclaré étant d'échanger des idées sur les moyens d'améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Cependant, frappés par tant d'hypocrisie, les dirigeants palestiniens n'y ont pas assisté. Censé présenter des propositions, le Gouvernement des États-Unis ne l'a pas encore fait. Certains facteurs, tels que les affaires de corruption auxquelles fait face le Premier ministre Netanyahu, et le refus logique des dirigeants palestiniens de dialoguer avec le Gouvernement des États-Unis tant qu'il continue de refuser de négocier au sujet de Jérusalem et de priver l'UNRWA d'argent, pourraient retarder le projet des États-Unis, quel qu'il soit.

5. La manipulation du processus politique par les États-Unis ces 20 dernières années a empêché tout progrès. C'est pourquoi le Président de l'État de Palestine a proposé une démarche collective prévoyant l'organisation, d'ici la mi-2018, d'une conférence internationale visant à établir un mécanisme international de nature à régler le conflit israélo-palestinien, à sauver la solution des deux États et à réunir les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et établir l'indépendance de l'État de Palestine, dont Jérusalem-Est serait la capitale. Le Conseil des ambassadeurs arabes à New York a également été chargé de consulter tous les membres du Conseil de sécurité au sujet de cette initiative et des autres propositions formulées par le Président.

6. Ces consultations, qui viennent de se terminer, ont principalement porté sur trois moyens d'investir dans la paix et de sauver la solution des deux États. Tout d'abord, les ambassadeurs ont encouragé le Conseil de sécurité à appuyer la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Depuis le vote par lequel l'Assemblée générale lui a accordé le statut d'État observateur en 2012, la Palestine joue un rôle de plus en plus important dans les affaires internationales : elle est devenue partie à des conventions et traités internationaux et participe activement aux travaux de divers organismes internationaux, par exemple en qualité de membre du Bureau de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. À l'heure actuelle, la concrétisation de la solution des deux États est une perspective lointaine, et la forme d'apartheid représentée par un État unique où s'appliquent deux systèmes distincts est une réalité. Le fait, pour la Palestine, de devenir État Membre de l'Organisation des Nations Unies à part entière lui permettrait d'accroître la reconnaissance de son statut à l'échelle internationale

et son influence, et serait donc un moyen d'investir dans la paix et de sauver la solution des deux États.

7. En second lieu, les ambassadeurs ont plaidé en faveur de l'application de la résolution 2334 (2016), dans laquelle le Conseil de sécurité a affirmé que les colonies de peuplement créées par Israël n'avaient aucun fondement en droit et constituaient un obstacle majeur à la paix, souligné qu'il ne reconnaîtrait aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations et consacré le principe de différenciation, en demandant, au paragraphe 5, à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

8. Dans son exposé du 26 mars 2018, Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, a informé le Conseil de sécurité de deux faits nouveaux importants concernant le principe de différenciation, à savoir l'adoption par le Parlement danois d'une résolution visant à faire appliquer ce principe dans les échanges entre le Danemark et Israël et la décision de la Commission européenne de soumettre certains de ses échanges avec Israël à des conditions basées sur ce principe. Par conséquent, M. Mansour encourage les États Membres à informer le Secrétaire général de toute distinction que leurs gouvernements établissent, dans leurs échanges avec Israël, entre l'État d'Israël proprement dit et le Territoire palestinien occupé, afin que le Secrétaire général ne puisse que constater que la communauté internationale respecte le paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016).

9. Enfin, les ambassadeurs ont débattu avec les membres du Conseil de sécurité du fait de fournir une protection internationale à la population civile jusqu'à la fin de l'occupation israélienne. Dans ce contexte, M. Mansour prie instamment le Conseil d'étudier les moyens de renforcer sa participation à la fourniture d'une telle protection, en tenant compte du récapitulatif y afférant que le Secrétaire général a préparé et lui a transmis à sa demande. Les ambassadeurs ont terminé les consultations et attendent de recevoir de nouvelles instructions de leurs gouvernements.

10. Le 14 mai, date à laquelle les États-Unis entendent déménager leur ambassade à Jérusalem, approche. Toutes les parties devraient agir de concert pour prévenir ce déménagement et décider ensemble de la façon dont elles réagiront à cet acte illégal si elles n'y

parviennent pas. En ce qui concerne les efforts déployés par Israël pour devenir membre du Conseil de sécurité, M. Mladenov a fait savoir que le pays refusait de se conformer aux dispositions de la résolution 2334 (2016) et en réalité accélérerait la construction de nouvelles colonies tout en rejetant ouvertement l'idée même d'une différenciation. Si le Conseil veut continuer d'inspirer le respect, ce mépris flagrant de l'une de ses résolutions privera très certainement Israël de toute chance d'en devenir membre.

11. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que le peuple palestinien vit dans des conditions injustes et toujours plus mauvaises et voit son droit à l'autodétermination constamment bafoué depuis maintenant plusieurs décennies et que la situation actuelle est dramatique. Compte tenu de son mandat, le Comité doit agir résolument pour défendre les droits fondamentaux inaliénables du peuple palestinien et ne doit pas rester inactif face à la violation grave de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale par les États-Unis. Il devrait être prêt à affirmer sa position le jour où les États-Unis déménageront leur ambassade et à exprimer publiquement et sans détours les répercussions d'un tel acte, notamment sur la viabilité de la solution des deux États.

12. Cuba appuie les initiatives prises par la Ligue des États arabes, lesquelles témoignent de l'attachement aux principes qui unissent tous les États Membres. La Palestine devrait se voir accordé le statut d'État Membre à part entière, et Cuba est prête à y contribuer de quelque manière que ce soit.

13. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) dit que les dernières nouvelles, notamment la reconnaissance, par les États-Unis, de Jérusalem comme capitale d'Israël, le déménagement de leur ambassade et les coupes dans le financement de l'UNRWA, sont particulièrement préoccupantes, ainsi que la hausse du nombre de réfugiés, en particulier des femmes et des enfants. L'Indonésie demeure attachée à la solution des deux États, bien que la perspective de sa réalisation s'éloigne de plus en plus ; c'est l'unique bonne solution pour la population de la Palestine et il faut la réaliser d'urgence. Le Comité doit plaider pour l'application intégrale de la résolution 2334 (2016), afin que le Conseil de sécurité contribue davantage à éviter toute nouvelle escalade du conflit dans l'ensemble de la région.

Rapport du Rapporteur sur la visite du Comité en Ouganda (26-28 février 2018)

14. **M. Saikal** (Afghanistan) dit qu'il a fait partie de l'équipe du Comité qui s'est rendue en Ouganda pour mobiliser en faveur de la solution des deux États et

mieux faire connaître la situation du peuple palestinien et le mandat du Comité. L'équipe, qui comptait également le Président du Comité, le Rapporteur, l'Observateur permanent de l'État de Palestine, l'Ambassadeur de l'Indonésie en Palestine et l'Ambassadeur du Cuba en Ouganda, s'est entretenue avec plusieurs hauts responsables du Gouvernement ougandais et a participé à un débat interactif avec des représentants et des étudiants de l'Université Makerere.

15. L'équipe a présenté aux autorités ougandaises le mandat du Comité, unique en son genre et axé sur les principes des droits de l'homme, et appelé leur attention sur la proposition concrète d'action collective formulée par le Président Abbas en vue de sauver la solution des deux États. De leur côté, les autorités ont expliqué à l'équipe que l'Ouganda appuyait le Comité dans ses travaux, entretenait d'excellentes relations avec l'État de Palestine et avec Israël et continuerait de plaider pour une solution des deux États globale. L'Ouganda est convaincu qu'à l'avenir, une Afrique plus unie et à l'économie plus robuste sera moins vulnérable aux pressions extérieures et donc mieux à même de contribuer à l'amélioration de la situation. Les organisations de la société civile ont pressé le Comité d'étudier les liens entre les entreprises et l'occupation israélienne, de mobiliser la société civile aux États-Unis et en Europe et de faire participer l'Union africaine et l'Union européenne à la recherche d'une solution. En outre, elles ont demandé comment le Comité et l'État de Palestine faisaient face aux tensions dans la région arabe, souligné que l'État de Palestine devait respecter tous les droits de ses citoyens et invité le Comité à mieux faire connaître le cadre juridique international de la question de Palestine et ses activités de plaidoyer auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Examen des activités à venir du Comité :

Visite du Comité au Panama

16. **Le Président** dit que la proposition de visite au Panama a pour objet d'encourager le Gouvernement du pays hôte à soutenir la solution des deux États et de diffuser des informations auprès de la population locale à propos de cette solution, du sort du peuple palestinien et du mandat et du rôle du Comité. Il croit comprendre que le Comité souhaite approuver cette proposition.

17. *Il en est ainsi décidé.*

Forum des Nations Unies sur la question de Palestine organisé à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la guerre de 1948 et de la Nakba, les 17 et 18 mai 2018 à New York

18. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n° 1, distribué par le Secrétariat, dans lequel figure le programme provisoire du forum. Intitulé « Soixante-dix ans après 1948 : les enseignements pour parvenir à une paix durable », le forum marquera le soixante-dixième anniversaire de la fin du mandat britannique en Palestine, de l'établissement consécutif de l'État d'Israël et du déclenchement de la première guerre arabo-israélienne. Il serait l'occasion de souligner la nécessité de régler les questions ayant trait à la guerre de 1948, à la Nakba et aux réfugiés, dans le contexte des efforts déployés pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Le 16 mai, le Comité tiendra une séance de consultations privées avec des représentants de la société civile, notamment de l'État de Palestine et d'Israël, à laquelle les membres du Comité et les observateurs sont encouragés à assister. Comme le veut la pratique du Comité, le forum sera ouvert à l'ensemble des États Membres, des États observateurs et des organisations, ainsi qu'aux acteurs de la société civile.

19. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'étant donné que l'année 2018 marque le soixante-dixième anniversaire de la Nakba, le Comité devrait faire en sorte que le forum ait un grand retentissement et que le plus grand nombre possible de hauts responsables gouvernementaux et d'organisations de la société civile y participe. Les entités telles que le Comité, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, le Groupe des États arabes, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique ont toutes le devoir de perpétuer, de la meilleure manière qui soit, le souvenir de la Nakba et de la tragédie subie par le peuple palestinien.

20. La Mission palestinienne, en collaboration avec le Comité et la Division des droits des Palestiniens, organise le 15 mai un concert dans la salle de l'Assemblée générale afin de raconter un volet de l'histoire du peuple palestinien en musique et en poésie. Elle prend les dispositions voulues pour qu'un célèbre groupe de musique palestinien s'y produise. Cette manifestation culturelle sera une contribution modeste mais importante de la communauté internationale, qui exprimera ainsi sa solidarité avec le peuple et les réfugiés palestiniens et saluera l'art et la créativité de ce peuple.

21. **Le Président** croit comprendre que le Comité souhaite approuver le programme provisoire du forum prévu en mai 2018, tel qu'il figure dans le document de travail n° 1.

22. *Il en est ainsi décidé.*

Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée les 26 au 28 juin 2018 à Rabat

23. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n° 2, distribué par le Secrétariat, dans lequel figure le programme provisoire de la conférence internationale sur la question de Jérusalem. La conférence, qui doit être organisée conjointement avec l'Organisation de la coopération islamique, sera l'occasion de réfléchir à cette question dans le contexte du cinquantenaire de l'occupation, du vingt-cinquième anniversaire des Accords d'Oslo et de l'évolution récente de la situation politique. Elle offrira également une tribune aux jeunes de Jérusalem-Est et des initiatives seront prises pour trouver des solutions aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent. Les organisations de la société civile pourront par ailleurs participer à des débats avec les États Membres et d'autres organisations.

24. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'il est important de veiller à ce que la conférence soit un événement unique en son genre par le niveau des représentants qui y participeront et des débats qui s'y tiendront puisque, compte tenu du contexte politique actuel, de nombreuses conférences analogues sont organisées.

25. **M. Atlassi** (Observateur du Maroc) déclare que son pays se réjouit d'accueillir la conférence comme gage de son appui sans réserve et inconditionnel à la cause palestinienne.

26. **Le Président** croit comprendre que le Comité souhaite approuver le programme provisoire de la conférence.

27. *Il en est ainsi décidé.*

Exposé du Directeur du Bureau de représentation de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) concernant les faits récents

28. **M. Mulrean** [Directeur du Bureau de représentation de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)] dit que l'Office remplit une mission strictement humanitaire et n'a pas de mandat politique. L'Office prend des mesures pour atténuer les effets de la crise financière qu'il traverse et qui menace son existence même. Cependant, il ne survivra pas sans une aide supplémentaire de la communauté internationale.

29. En 2017, les mesures d'économie que l'Office a appliquées à tous ses secteurs d'activités lui ont permis de réduire ses dépenses d'environ 81 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu. Néanmoins, compte tenu des besoins croissants des réfugiés et de la réduction inattendue de 80 % de la contribution de l'État qui était auparavant son premier donateur, l'Office enregistrait un déficit important au début de 2018. Plusieurs gouvernements donateurs ayant versé leurs contributions plus tôt que d'habitude, l'Office a eu le temps d'élaborer une stratégie de financement d'urgence.

30. Actuellement, l'Office s'efforce d'obtenir des contributions individuelles dans le cadre de sa campagne intitulée « La dignité n'a pas de prix » (« Dignity is priceless ») et collabore avec la Banque mondiale et la Banque islamique de développement en vue de créer de nouveaux mécanismes de financement. Plusieurs États se sont engagés à lui verser des contributions d'un montant total d'environ 100 millions de dollars lors d'une conférence ministérielle extraordinaire tenue à Rome le 15 mars 2018. Toutefois, le budget-programme pour 2018 affiche toujours un déficit de 173 millions de dollars, et les appels humanitaires d'urgence sont très insuffisamment financés. Les prévisions de recettes actuelles permettront à l'Office de maintenir ses écoles ouvertes jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et de poursuivre ses opérations jusqu'à l'été 2018. Sans réponse collective d'envergure, l'Office sera contraint de réduire ou de cesser ses activités.

31. L'Office fournit des services essentiels à une population de réfugiés dont les besoins sont multiples et ne cessent de croître. Il dispense un enseignement à un demi-million d'enfants, assure des soins de santé à 3 millions de personnes et distribue de la nourriture ou donne de l'argent pour en acheter à 1,7 million de personnes. Ce faisant, l'Office donne espoir et dignité aux réfugiés palestiniens, contribuant ainsi à promouvoir la stabilité et la lutte contre l'extrémisme au Moyen-Orient. En outre, le personnel de l'Office est majoritairement composé de réfugiés, dont les revenus sont essentiels au bien-être économique des populations de réfugiés palestiniens, en particulier à Gaza, où les possibilités d'emploi sont rares. La situation à Gaza est particulièrement préoccupante : 1,2 million de réfugiés palestiniens y souffrent des conséquences de dix années de blocus, de conflit, de chômage et d'accès limité à l'électricité et à l'eau potable. Un million de réfugiés bénéficient désormais d'une aide alimentaire à Gaza et l'Office a dû mettre des programmes en place pour lutter contre le fléau psychosocial des troubles de la santé mentale des adultes et des enfants. La cessation des

activités de l'Office aurait donc des conséquences humanitaires dévastatrices, ferait peser un lourd fardeau sur les pays hôtes et entraînerait de graves risques d'instabilité.

32. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) fait part des nombreux témoignages de soutien aux réfugiés palestiniens et à l'Office recueillis lors de la conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue à Rome. Sa délégation se réjouit des promesses de contributions qui y ont été faites et exhorte les États Membres qui n'en ont pas fait à contribuer à leur tour. Le Comité souhaitera peut-être envisager d'autres moyens de collaborer avec l'Organisation de la coopération islamique, ce partenariat ayant joué un rôle crucial dans les progrès réalisés en vue de l'établissement d'un *waqf* pour les réfugiés palestiniens administré par la Banque islamique de développement. Il pourrait également être utile d'organiser une conférence, en collaboration avec d'autres organisations, afin d'examiner d'autres moyens d'appuyer l'Office.

33. **Le Président** dit que des solutions à long terme sont nécessaires, car l'Office ne peut pas dépendre indéfiniment des contributions volontaires pour mener ses activités. Seul un *waqf* suffisamment financé permettra à l'Office de ne pas être soumis à des pressions financières constantes. Le Comité devrait également profiter de ses visites en Amérique du Sud pour mieux faire connaître la situation aux larges, riches et généreuses communautés palestiniennes y vivent et les encourager à verser des contributions à l'Office.

34. **M. Mulrean** [Directeur du Bureau de représentation de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)] déclare que le fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour l'Office sera inauguré prochainement. De grands progrès sont réalisés dans l'établissement d'un *waqf* pour l'Office, entreprise qui bénéficie du plein soutien de l'Organisation de la coopération islamique et de la Banque islamique de développement.

Exposés d'États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

35. **M. Reyes Hernández** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation salue les activités prévues par le Comité. Son gouvernement continue d'appuyer les efforts déployés en vue de trouver une solution juste, durable et pacifique à la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, avec un État de Palestine ayant Jérusalem-Est comme capitale et vivant

côte à côte avec Israël dans la paix et des frontières sûres et reconnues.

36. Depuis la dernière réunion du Comité, le Gouvernement vénézuélien a signé avec l'État de Palestine un mémorandum d'accord concernant des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, l'agriculture, le bâtiment, l'investissement dans l'immobilier et le secteur hospitalier, l'aviation, le génie, l'environnement, l'eau et l'énergie. Plusieurs responsables de son pays et de l'État de Palestine ont fait des déclarations publiques, dans lesquelles ils ont réaffirmé l'appui sans faille que leurs pays s'apportent mutuellement. Le 14 mars 2018, à Naplouse (État de Palestine), le Centre culturel palestinien Autar a organisé une manifestation en l'honneur de la République bolivarienne du Venezuela, pour la remercier de l'appui et de la solidarité dont elle faisait preuve. Le Président de la République bolivarienne du Venezuela a condamné publiquement les attaques terroristes perpétrées contre le Premier Ministre de l'État de Palestine dans la bande de Gaza en mars 2018. Une délégation vénézuélienne a également fait part de l'appui résolu de son pays à la cause du peuple palestinien lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans d'autres territoires arabes occupés, tenue à Genève le 20 mars 2018.

La séance est levée à 17 h 30.